

L'hon. M. Martin: J'ai répondu. J'espère que mon ami conclura que cela répond à sa question ou à toute autre question semblable et je ne crois pas devoir ajouter quoi que ce soit. Je sais dans quel but mon ami pose la question. Ce n'est pas pour obtenir des renseignements. Il tente d'embêter le gouvernement mais sans beaucoup de succès. (*Exclamations*)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'étais absent moi aussi de la capitale, mais j'ai l'impression que le premier ministre avait dit qu'il ferait cette semaine une déclaration à ce sujet. Mon impression est-elle juste?

L'hon. M. Martin: Le premier ministre a fait une déclaration.

L'hon. M. Stanfield: J'ai cru comprendre que le premier ministre allait faire cette semaine, à la Chambre, une déclaration à ce sujet. Mon impression est-elle juste ou non?

L'hon. M. Martin: J'ai dit, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a fait une déclaration vendredi, lors d'une conférence de presse. Je ne saurais quoi ajouter à ses propos. La loi est claire. La Chambre a adopté le projet de loi sur l'assurance frais médicaux.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, certains d'entre nous avaient l'impression que le premier ministre avait dit qu'il ferait à la Chambre, cette semaine, une déclaration à ce sujet. Cette impression est-elle juste ou non?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire que je voudrais adresser au premier ministre suppléant. Il a dit que la loi du pays est claire. Nous dira-t-il si le gouvernement renoncera à y toucher?

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Combien de provinces ont manifesté l'intention d'appliquer le programme d'assurance frais médicaux à compter du 1^{er} juillet?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il n'existe aucune procédure formelle selon laquelle les provinces informent officiellement le gouvernement, à ce stade-ci, de leur intention de participer au régime d'assurance frais médicaux.

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le ministre de la [M. Douglas.]

Santé nationale et du Bien-être social dirait-il s'il s'est produit quelque changement? Sauf erreur, il a déclaré à la Chambre, il y a quelque temps, que certaines provinces...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député formulerait-il sa question?

M. Nasserden: La voici. Des provinces qui avaient indiqué qu'elles mettraient en œuvre l'assurance frais médicaux, ont-elles maintenant annoncé le contraire?

L'hon. M. MacEachen: Il n'y a eu, à aucun moment, de procédure officielle permettant aux provinces de manifester leur intention de participer au régime. Mon ami sait que certains dirigeants provinciaux, après avoir indiqué qu'ils entendaient prendre part au régime d'assurance frais médicaux, ont déclaré tout le contraire par la suite.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'assurance frais médicaux entrera-t-elle en vigueur le 1^{er} juillet 1968?

L'hon. M. MacEachen: Le premier ministre suppléant a plusieurs fois répondu à cette question.

L'hon. M. Starr: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il des remarques supplémentaires à formuler concernant la réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur; sa réponse était claire.

[*Plus tard*]

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au premier ministre suppléant, relativement à l'assurance frais médicaux dont on a discuté tout à l'heure. Comme le premier ministre suppléant a laissé entendre que le gouvernement se proposait de mettre l'assurance frais médicaux en vigueur le 1^{er} juillet, faut-il voir là une modification de la politique gouvernementale concernant l'acceptation des quatre critères fondamentaux, établis dans le bill sur l'assurance frais médicaux?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête à controverse, selon moi, et ne peut être posée à l'heure actuelle.

M. Brand: Monsieur l'Orateur, je cherche simplement à me renseigner. Je voudrais savoir si la politique ministérielle a été modifiée à ce sujet. Il ne s'agit nullement